

Portant validation des devis de la société FICHOT pour l'achat des produits d'entretien

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu les devis de la société FICHOT n°282016313- n°282016317- n°282016303 pour l'achat des produits d'entretien ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société FICHOT est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société FICHOT pour l'achat des produits d'entretien d'un montant de 11 576.46 € HT.

signé électroniquement le 14/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

